

# MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

## Conseil municipal : séance du 7 novembre 2019

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Duveau, Point, Levesque, Le Breton, Courtois, Barbier, Vivion et Guetté.

**Pouvoirs** : Mme Chevalier donne pouvoir à M. Poupard

**Absents excusés** : M. Bodin, Mme Gaboriau

### Finances

**Marchés des assurances** – Le conseil municipal décide de retenir la compagnie d'assurances GROUPAMA pour les lots suivants :

<b>N° lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
1	Dommmages aux biens	2 957.30 € TTC
2	Responsabilité civile	935.17 € TTC
3	Protection juridique	435.00 € TTC
4	Véhicules à moteur	911.40 € TTC
5	Auto-collaborateur	276.03 € TTC
<b>Total</b>		<b>5 514.90 € TTC</b>

### Affaires sociales

**Préparation du bulletin municipal** – Le bulletin est en cours de préparation avec une trame identique à celle de l'an dernier. Une réunion sera prévue dès que possible pour la relecture et la correction.

**Plan mercredi** - Avec la fin du mandat, la commission s'interroge si elle doit s'inscrire dans le comité de pilotage car dans cinq mois certains membres auront arrêté. Joël Poupard va rencontrer Béatrice Pineau pour échanger sur le sujet et voir ensemble si une action commune peut-être mise en place avec la directrice de l'école.

**Concours de dessin** - Le concours de dessin est reconduit cette année avec les mêmes règles et le même jury que l'année dernière. Le thème retenu est « notre planète dans 50 ans ». Bénédicte s'occupe d'acheter le 1<sup>er</sup> lot. Des places de cinéma seront offertes à tous les participants.

**Relais Assistants Maternels (RAM)** - Une rencontre a eu lieu entre Joël Poupard et le RAM le jeudi 10 octobre 2019. Béatrice Ménard, la nouvelle intervenante a été présentée. Elle remplace Audrey Pintaud qui était sur le secteur depuis début 2017. Le bilan des activités de l'année a été présenté.

Les assistantes maternelles demandent, si elles peuvent utiliser les tapis de motricité, qui sont stockés dans le local extérieur de la maison de l'enfance. La commission émet un avis favorable. Il y a eu quelques incompréhensions avec le secrétariat de mairie concernant l'utilisation de la maison de l'enfance, mais cela devrait être calé pour la suite.

**Personnel enfance** - Joël Poupard informe qu'une réunion a été organisée par le maire avec le personnel de la petite enfance afin de présenter la nouvelle organisation à compter du 4 novembre 2019. Une fiche de poste mise à jour a été remise à l'ensemble du personnel présent.

**Repas des aînés** - La commission a fait un bilan après le repas des aînés et constate une baisse significative du nombre de convives ainsi que quelques divergences avec l'animateur sur le déroulement de l'animation.

**Accueil périscolaire** - Dans le cadre de sa scolarité et à l'occasion de son stage Tiphaine Body propose une animation au sein de l'accueil périscolaire sur une semaine le soir ainsi que le mercredi. Le thème pourrait être « Les trente ans des droits de l'enfant ». La commission émet un avis favorable à ce projet.

# Bâtiments communaux

**Maison de l'enfance** – Le devis de l'entreprise Concept et Menuiserie est retenu pour le remplacement du vitrage de la baie. Montant : 4 579.28 € HT. Cette somme est prise en charge par l'assurance.

**Église** - Deux devis ont été établis pour la réfection de l'enduit de la façade.

- SC Deveaud 2 405.49 € HT (pour 15.80 m<sup>2</sup>)
- Marchand 201.00 € HT (pour 2 m<sup>2</sup>)

La solution proposée par l'entreprise Marchand ne correspond pas à la demande. Après constatation des dégâts sur place, la commission constate que la surface à reprendre est d'environ 25 m<sup>2</sup>. Un second devis a été demandé à l'entreprise Deveaud. La commission souhaite privilégier l'entreprise locale.

**Meuble de la sacristie** – Toujours en attente du devis Uzureau.

## **Salle Saint-Jacques**

**Vidéoprojecteur** – Deux devis ont été établis avec les mêmes prestations :

- Ets Boissinot..... 1 976.91 € HT
- Ets Onillon..... 1 689.00 € HT

Plusieurs choix de vidéoprojecteurs sont proposés par l'entreprise Onillon, les prix vont de 929 à 1 999 € HT. Le conseil municipal opte pour le modèle à 999 € qui est équivalent à celui proposé par l'entreprise Boissinot et valide le devis de l'entreprise Onillon.

**Salle de sport** - Afin de pallier aux problèmes d'humidité, l'entreprise Delestre préconise soit de déplacer la sonde, soit d'en installer une deuxième près de l'arrivée d'air afin d'assurer une meilleure détection et, par conséquent, une meilleure ventilation. Le problème essentiel vient du manque d'isolation de la salle.

**Local Familles Rurales** - Une VMC sera installée dans la réserve du local par les services techniques.

**Foyer des jeunes** - La commission se demande si les problèmes de propreté et de dégradations constatés dernièrement sont liés aux portes situées à l'arrière du bâtiment qui sont parfois mal fermées ou à des incivilités. La commission va demander au bureau du CLAC qu'il règle le problème avant d'envisager de changer le mécanisme des portes.

**Salle du Cormier** – Le carrelage de la salle à l'arrière de la scène est fait.

**Salle St Jacques** – Pauline Levesque souligne que, suite à l'enlèvement des panneaux d'affichage et de la boîte aux lettres, le mur de l'ancienne agence postale ne fait pas propre. Un nettoyage à haute pression a déjà été réalisé mais reste insuffisant, il faudrait prévoir de repeindre l'ensemble de la façade.

# Voirie - Urbanisme

**Droit de préemption urbain** – Le conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption pour l'immeuble situé 39, rue de l'église.

**Urbanisme** – Un article a été rédigé pour le journal Synergences. Il sera illustré avec une des photos du GRETA (prise de vue aérienne par drone).

**Aménagement sécuritaire du centre-bourg** – Louis-Marie Guetté rappelle que le devis a été validé lors de la réunion du mois de septembre mais que suite à diverses rencontres avec l'entreprise Bouchet, il a été décidé de scinder les travaux avec une partie « voirie » et une partie « marquage et signalisation ». Le montant de l'opération s'élève donc maintenant à :

- Travaux de voirie et aménagement (Bouchet Yzernay) ..... 12 571.90 € HT
- Marquage et signalisation (ES VIA Angers)..... 16 928.18 € HT

Le conseil municipal valide ces devis. Montant total de l'opération 29 500.08 € HT.

La commission aura un travail à réaliser sur le plan pour la partie marquage.

**Opération « Maine-et-Loire Habitat »** - L'aménagement de la liaison entre le lotissement de La Hayère et les logements locatifs devra être prévu. Il faudra voir dans quel état est le terrain suite aux travaux de construction. A noter qu'il n'a été fait ni constat ni photos préalablement aux travaux.

**Chemin du Cureau** – En octobre, le devis de l'entreprise Bouchet TP pour les travaux d'aménagement du chemin a été validé. Le 24 octobre 2019, l'entreprise a envoyé un devis pour la géodétection et le relevé géoréférencé de l'ensemble des ouvrages souterrains présents sur le chantier. Ce devis s'élève à 600 € soit près de 14 % du montant du devis de travaux.

Le maire rappelle que le Plan de Corps de Rues Simplifié (PCRS) qui impose de géoréférencer l'ensemble des réseaux n'est obligatoire qu'à partir du 01/01/2026. (Article 25 de l'arrêté du 26/10/2018).

Le conseil municipal demande au maire de se renseigner pour savoir si, avant ce délai, les entreprises peuvent exiger que la commune fasse de la géodétection de réseaux. Le cas échéant, un devis sera demandé à une autre entreprise pour comparaison.

**Lotissement « La Hayère 3 »** - Un point a été fait avec le responsable du service assainissement de l'Agglomération du Choletais sur le projet de lotissement. Ce dernier a rappelé que la Gestion Intégrée de l'Eau à la parcelle (GIEP) était le principal mode de gestion pour l'avenir. Si la commune fait le choix d'opter pour un lotissement avec une gestion de l'eau classique, la Police de l'Eau demandera de justifier que la GIEP n'est pas possible car elle préconise également ce mode de gestion. Il précise qu'afin d'aider la commune à faire son choix, dans le cahier des charges de maîtrise d'œuvre, on peut indiquer que jusqu'à l'Avant-Projet Sommaire, le maître d'œuvre doit proposer et chiffrer les deux solutions : gestion classique et GIEP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'engager dans cette démarche et de préciser ce point dans le cahier des charges de maîtrise d'œuvre qui sera rédigé dans le cadre de l'appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre.

**Columbarium** – Une rencontre est prévue le 8 novembre 2019 avec l'entreprise Jolly Granit.

Joël Poupard souligne qu'un habitant lui a demandé de féliciter Pascal Longuet pour l'entretien du cimetière.

**Travaux de voirie** – Une rencontre est prévue le 12 novembre 2019 avec les responsables du service voirie afin de déterminer les travaux à prévoir.

Frédéric Point demande si Mme Moreau a fait une demande de travaux car le passage devant l'entrée de son cabinet de tatouage a été gravillonné. Le maire précise qu'aucune demande n'a été faite.

**Plan d'eau du Cormier** – L'association souhaite installer un câble avec des flotteurs afin de faire une réserve destinée à la reproduction des poissons à l'emplacement des roseaux qui doivent être enlevés. Le conseil municipal précise que les travaux prévus au plan d'eau ne peuvent pas être réalisés actuellement car le niveau d'eau est trop haut et le terrain trop détrempe.

## **Agglomération du Choletais**

**Solidarité-Proximité** – Lors de la conférence des maires du mois de septembre il a été décidé d'organiser des rencontres locales avec des habitants. Ces rencontres sont destinées à les consulter dans le cadre de l'élaboration du futur plan d'actions de la Convention Territoriale Globale qui sera signée en fin d'année avec la CAF. Cinq personnes ont accepté de participer à la réunion qui aura lieu le 19/11/2019 à Yzernay. Les participantes seront réunies en ateliers pour débattre et proposer des pistes d'actions, en rapport avec le diagnostic territorial qui a été réalisé et des orientations retenues par l'AdC dans les domaines de la famille (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité), de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits-mobilité.

**Groupe des Agriculteurs Biologiques (GABB)** – Depuis octobre 2017, le GABB Anjou a été missionné par l'AdC pour lancer un projet visant à développer l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits locaux de qualité. Depuis cette date, 30 personnes ont été formées aux méthodes de cuisine évolutive et alternative ainsi qu'à l'apprentissage alimentaire du goût pour maîtriser les cuissons, diversifier l'offre alimentaire et mieux comprendre le comportement des convives. Les restaurants pilotes du projet ont également bénéficié d'un accompagnement individuel (diagnostic, suivi, participation aux portes ouvertes, animations pédagogiques). En parallèle, le 30 octobre 2018, la « loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous », plus connue sous le nom de loi EGAlim, a été publiée au Journal Officiel.

Cette loi prévoit notamment :

- 1<sup>er</sup> novembre 2019 : proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien ;
- 1<sup>er</sup> janvier 2020 : informer, une fois par an, la part des produits entrant dans la composition des 50% de produits labellisés ;
- 1<sup>er</sup> janvier 2022 : proposer 50% de produits labellisés (Label Rouge, AOP, AOC, IGP, STG, HVE, etc.) dont 20% de produits biologiques.

Le bilan du projet sera présenté lors d'une réunion qui aura lieu le 20/11/2019 à 19h00 à l'école St Jean Ste Famille à Cholet.

**Économie** – Le maire informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu le 15/11/2019 avec des représentants de la Préfecture, du Département et de l'AdC pour discuter du projet d'extension de l'entreprise Transport Brémond. Joël Poupard insiste pour que le projet soit soutenu car sans accord, l'entreprise pourrait quitter la commune.

**Écopoint** – Suite à une question sur l'avenir de l'écopoint des Cerqueux, le maire précise que ce dernier restera tant que la déchetterie d'Yzernay n'est pas faite.

## Questions diverses

**Incivilités** – Le maire signale que des enfants sont entrés en rollers et en trottinette dans l'église et que le tronc destiné aux offrandes a été fracturé. Il demande que toutes les incivilités lui soient signalées afin que des sanctions puissent être prises.

**Foot** – Des responsables du club ont demandé s'il était possible de poser un panneau avec le nom des sponsors dans la salle Espoir. Compte tenu de la configuration de la salle et de son occupation (pas uniquement destinée au foot), le conseil municipal préfère une installation à l'extérieur entre les portes des vestiaires.

**UAC** – Lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 15/11/2019, les responsables de l'association vont proposer aux adhérents de cesser les permanences du bar le dimanche. L'UAC restera en place, sous couvert du Comité des Fêtes, afin que la licence perdure.

**Projet éolien** – Le projet éolien évoqué dernièrement dans la presse ne concernait pas la commune des Cerqueux mais celle des Cerqueux-sous-Passavant. Concernant le projet du Bocage, il doit être revu car une des éoliennes est située trop près du bois.

### Prochaines réunions

Conseil Municipal :	Jeudi 5 décembre	20h15
Maire/adjoins	Lundi 25 novembre	20h00
Commission Affaires sociales	A définir	
Commission finances	Lundi 9 décembre	20h00